

**Réunion du Conseil Municipal
du Lundi 18 Décembre 2023**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/12/2023.

L'an 2023, le 18 Décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur DAUCÉ Henri, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/12/2023.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote	
A l'unanimité	
Pour	: 27
Contre	: 0
Abstention	: 0

Présent(e)s : M. DAUCÉ Henri ; Mme DESCAMPS Catherine, M. BEUCHET Laurent, Mme BAUDRIER Catherine, Mme SIDRE Anne, M. EL YAZIDI Mohamed (adjoints) ; Mme CHEVILLON Marie-Claude, M. BELLAMY Didier, Mme ETIENNE Valérie, M. FARAUULT Ronan, Mme COLLET Jeanine, M. CHAUVEL Franck, M. GOUALLIER Patrice, Mme DUFOUR Laurence, Mme FROTIN Elaine, Mme DELAUNAY Anne, M. BAZIN Jean-Yves, Mme DAUCE Marie-Hélène, M. DE OLIVEIRA Manuel, Mme ROUSSIN Christine, M. EPAILLARD Ludovic, Mme LE GUEU Dominique, M. LEMETAYER Armel

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture
d'Ille-et-Vilaine
Le : **28/12/2023**

Absent(s) ayant donné procuration : M. BARDEL Philippe à M. BELLAMY Didier, M. AUBERT Serge à M. DAUCÉ Henri, Mme NICOLAS Laurence à M. BEUCHET Laurent, Mme CARDON Raphaëlle à Mme COLLET Jeanine

Secrétaire de séance : M. BEUCHET Laurent

DÉLIBÉRATION 2023 -115 Vote des tarifs communaux 2024

Rapporteur : M. Henri DAUCÉ, Maire

Comme chaque année, il est proposé une révision générale des tarifs communaux à effet du 1er janvier de l'année prochaine (exceptés les tarifs afférents aux services périscolaires et extrascolaires et les tarifs des salles, qui ont été définis par des délibérations spécifiques).

Les membres de la commission Finances et gestion du personnel du 5 décembre 2023 proposent d'adopter les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2024 :

Objet	Pour mémoire, Tarif actuel	Proposition à compter du 01/01/2024
Cimetière communal		
Concession de 15 ans	152,00 €	160,00 €
Nota : il n'est plus vendu de concession de 15 ans en « primo-accession »		
Concession de 30 ans	255,00 €	268,00 €
Concession de 50 ans	550,00 €	577,00 €
Cimetière communal – espaces cinéraires		
Concession cinéraire de 15 ans	145,00 €	152,00 €
Concession cinéraire de 30 ans	235,00 €	247,00 €
Columbarium - Concession de 10 ans	316,00 €	326,00 €
Columbarium - Concession de 15 ans	445,00 €	445,00 €
Columbarium - Concession de 30 ans	762,00 €	762,00 €
Jardin du souvenir	70,00 €	70,00 €

Cimetière communal - Équipements		
Caveau 1 place	600,00 €	600,00 €
Caveau 2 places	1 000,00 €	1 000,00 €
Caveau 3 places	1 350,00 €	1 350,00 €
Monument d'occasion	40 % du prix d'un monument neuf basé sur l'estimatif du marbrier au moment de l'achat	
Droit de place		
Le mètre linéaire, sans électricité	0,66 € Abonnement trimestriel : 6,15 €	0,68 € Abonnement trimestriel : 6,45 €
Le mètre linéaire, avec électricité (ou gros véhicules)	1,30 € Abonnement trimestriel : 12,50 €	1,37 € Abonnement trimestriel : 13,10 €
Droit de place occasionnel	80,00 €	84,00 €
Location de matériel		
Barrière	1,00 €	1,00 €
Table avec tréteaux	8,00 €	8,00 €
Bancs	3,50 € l'unité	3,50 € l'unité
Chaise	1,50 €	1,50 €
Caution	80,00 €	80,00 €
Pont bascule		
Moins de 6 tonnes	2,40 €	2,50 €
Moins de 10 tonnes	2,90 €	3,00 €
Moins de 30 tonnes	3,80 €	4,00 €
Moins de 50 tonnes	4,50 €	4,70 €
Cartes magnétiques	17,50 €	18,38 €
VEGAM	5 253 €	5 515 €
Bibliothèque municipale		
Participation annuelle des familles (par année civile)	5,00 €	Gratuit
Accès INTERNET (gratuité la 1ère heure)	Gratuit	Gratuit
Edition internet sur papier :		
- Noir et blanc	Gratuit	Gratuit
- Couleur	Gratuit	Gratuit
Photocopies		
Uniquement pour les associations		
- Copie format A 4 noir et blanc (simple ou RV) * Soit 500 impressions recto ou 250 recto-verso	Les 500 premières impressions « compteur » annuelles gratuites puis 0,10 € l'unité	Les 500 premières impressions « compteur » annuelles gratuites puis 0,10 € l'unité
- Copie format A 4 couleur	1,00 €	1,00 €
- Copie format A 3 couleur	1,50 €	1,50 €

Prêt de gros matériel (uniquement pour les associations communales)		
Deux barnums (3m x 3m et 6m x 3m)	Gratuit	Gratuit
Vidéoprojecteur	Gratuit	Gratuit
Sonorisation mobile	Gratuit	Gratuit
Caution	300 €	300 €
Tarif horaire personnel communal (dans le cadre des travaux en régie)	22 €	23 €
Duplication de clés des équipements municipaux		
Uniquement pour les associations communales	25 € par clé	25 € par clé

Le Conseil municipal est invité à valider les nouveaux tarifs communaux pour 2024, tels que précisés ci-dessus.

NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	:	27
NOMBRE DE VOIX POUR	:	27
NOMBRE DE VOIX CONTRE	:	0
ABSTENTION(S)	:	0

Pour extrait conforme :

Le Maire

Henri DAUCÉ